



DINEAULT

N° 47
Novembre
Édition du 17
Novembre 2018

Bulletin Municipal

*Aux Enfants de DINEAULT qui ont donné leur vie
pour que vive la France...*



Sommaire P

Aux Morts	1
Le Mot du Maire	2
Eau / Assainissement Transfert Compétence. Incivilité.	3
Compte Rendu-Conseil Municipal du 23/10/18	4-5
A noter Baromètre Accidentabilité Finistère	6
Goûter des Aînés. Théâtre : Apprentissage. Accueil de Jour Ty Deiz.	7
Divers Etat-Civil. Agenda	8

Photo Panoramique entête :
Couleurs d'Automne
Photo GLF 11.2018 .

Directeur de Publication :
Philippe BITTEL

Bulletin Municipal conçu,
réalisé et imprimé par le
« Comité de Rédaction »
Novembre 2018
29150 DINEAULT.

Site Internet : dineault.fr

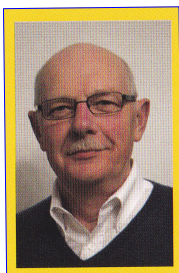
Mairie

02.98.26.00.55 (Normal)
06.40.06.06.15 (Urgence)
Mairie-dineault@wanadoo.fr

ARZEL Guillaume
BARON Louis
BOUGUION Jean
BAUT Louis
BAUT René
BEGOS Michel
BEGOS Yves
BERRE Jules
BERTHOU Yves
BIHAN Louis
BOSSENEC Yves
BOURVEAU Michel
BRADOL Hervé
CORNEC Yves
CAMUS Jean
CAMUS Louis
CAMUS Yves
CAPITAINE Guillaume
CAPITAINE Jean
CAPITAINE Jean
CAUGANT Jean Louis
CLEAC'H Gabriel
COQUIL Jean
DAGORN Germain
DENNIELOU Hervé
DENNIELOU Guillaume
DENNIELOU Guillaume
DENNIELOU Michel
D'HERVE Yves
DOUGUET Jacques
EUZEN Jean
FAOU Jean Marie
FEREC François
FEREC Yves
FITAMANT Jean
FITAMANT Jean
FITAMANT Jean
FITAMENT Pierre
FOURAN Guillaume
GARO Jean Louis

GARO Yves Marie
GARO Yves
GOFF Thomas
GUEDES Jean
GOULAOUIC Jean
GUENAL Yves
GUENOLE François
GUENOLE Yves
HASCOET Guillaume
HASCOET Guillaume
HASCOET Jean
HASCOET Pierre
HEMON Thomas
HICHER Jean Marie
HICHER Yves
HORELLOU Corentin
HORELLOU Corentin
HORELLOU Guillaume
HORELLOU Jean
KERNEIS Jean
LABASTIRE Jean Marie
LAMBALLE Jean
LANHUEL Jean
LASTENNET Louis
LATREILLE Hervé
LATREILLE Jean
LE LANNE Jules
MENN Gabriel
MENN Jean
MIOSSEC Charles
MIOSSEC Gabriel
MIOSSEC Gabriel
MIOSSEC Guillaume
MIOSSEC Guillaume
MIOSSEC Hervé
MIOSSEC Jacques
MIOSSEC Jean Yves
MIOSSEC Jean
MIOSSEC Jean
MIOSSEC Louis

MIOSSEC Michel
MIOSSEC Yves
MOAL Gabriel
MOAL Guillaume
GAVESTON Louis
MOAL Jean
MOAL Jean Gabriel
MOAL Jean Marie
MOAL Pierre
MORE Jean
MORVAN Hervé
MORVAN Jean
MORVAN Pierre
MOULIN Michel
NEDELEC Jacques
NEDELEC Pierre
NICOLAS Jean
NICOLAS Louis
PAGE Yves
PELLIET Jean Marie
PELLOTA Guillaume
PELLOTA Jean Marie
PENNARUN Jean
PICHON Jean
POTARD Jean
PROSPER Jean Marie
QUEAU Yves
QUEFFELEC François
QUEFFELEC Nicolas
QUEMENER Sébastien
QUINQUIS Jean
QUINQUIS Jean
RIOU François
RIOU François
SCOARNEC Jean
SEZNEC Jean
SIBIRIL Hervé
THOMAS Jean
YAOUANG Jean

**Le Mot du Maire****Philippe
BITTEL****Devoir de Mémoire...**

L'année 2018 est marquée par un événement majeur : le Centenaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale, le 11 novembre 2018. Cet anniversaire est l'occasion de rendre hommage à ceux qui vécurent la Grande Guerre, ceux qui y sacrifièrent leur vie. C'est également un devoir de mémoire et de transmission de cet épisode tragique de l'Histoire de France aux Français d'aujourd'hui. C'est pourquoi il me semble intéressant de rapporter quelques faits :

Les circonstances : Depuis juillet 1918, sur le front ouest, l'armée impériale allemande recule progressivement, mais en bon ordre. Les troupes alliées (Français, Britanniques, Belges, États-Uniens..) progressent vers les frontières allemandes et les Alliés de l'Allemagne ont cessé les combats. En Allemagne même la population soumise à des restrictions matérielles importantes et traumatisée par la défaite de ses troupes, manifeste violemment son mécontentement contre l'État-Major impérial et le gouvernement impérial de Max de BADE. Les Gouvernements alliés ont fait savoir qu'ils ne négocieraient pas avec l'empereur Guillaume II. L'État-Major allemand obtient, le 9 novembre 1918, son abdication. (Il s'exile aux Pays-Bas). Les hommes politiques allemands s'entendent avec l'État-Major pour préserver l'armée allemande. Pour cela il faut arrêter le plus vite possible les combats. La responsabilité de cette défaite sera prise en charge par les politiques, puisque l'armée allemande est encore en territoire ennemi et ne s'est pas (encore) effondrée.

Le maréchal FOCH généralissime des armées alliées souhaite poursuivre l'armée allemande jusque sur son territoire, la « mettre à genoux » et lui infliger l'humiliation de l'invasion. Malgré cet avis, le gouvernement français de Georges CLEMENCEAU préfère aboutir le plus vite possible à la fin des combats. Il est conscient que la destruction de l'armée allemande la rendrait inopérante face à des révolutionnaires.

Des négociations difficiles commencent entre le président américain WILSON et le chancelier allemand : le premier s'en tient aux « quatorze points » définis pour servir de base à la paix ; le second n'est pas prêt à déposer les armes à n'importe quel prix.

Le 5 novembre, enfin, les points de vue étant devenus concordants, le gouvernement allemand prend connaissance d'un mémorandum qui énumère les exigences des Alliés. Le gouvernement impérial constitue la commission d'armistice dirigée par le ministre d'État ERZBERGER et chargée de conclure les pourparlers. A Saint-Quentin, elle quitte ses automobiles pour prendre un train spécial qui mène à Compiègne. Le lieu retenu est « Rethondes », une clairière en forêt. FOCH préside la délégation Inter-Alliés, avec à ses côtés le général WEYGAND, son chef d'État-major. Les Britanniques sont derrière l'amiral WEMYSS, premier Lord de l'amirauté. Le capitaine allemand VON HELLDORFF, chargé d'emporter le détail des transactions au Quartier général à Spa, y parvient le 9 novembre, en fin d'après-midi. Le gouvernement provisoire mené par EBERT est décidé à signer au plus vite l'armistice. Le 10 novembre, à 22 h 30, ERZBERGER reçoit du Chancelier du Reich SCHLUSS une dépêche l'autorisant à conclure : La convention d'armistice est signée à 5 h 10 le 11 novembre 1918 ...

Les clauses : L'Allemagne cesse les combats le 11 novembre à 11 heures. Il y aura cependant 11 000 morts le 11 novembre à la suite d'attaques limitées décidées par les généraux alliés. L'Allemagne doit livrer 5 000 canons, 25 000 mitrailleuses, 1700 avions, tous ses sous-marins et sa flotte de haute-mer. Elle est donc désormais incapable de reprendre les combats. Elle doit libérer sans réciprocité les prisonniers alliés. Mais les soldats allemands d'infanterie restent sous les armes. Les troupes allemandes doivent évacuer dans les quinze jours les territoires encore occupés en France, Belgique et Luxembourg ainsi que, dans les trente jours la rive gauche du Rhin. Des têtes de ponts d'un diamètre de 30 kilomètres sur la rive droite du Rhin seront occupées à Cologne, Coblenze et Mayence par les troupes alliées. La France et la Belgique obtiennent donc une zone tampon démilitarisée.

Ainsi prenait fin la Grande Guerre... Notre commune aura marqué ce moment exceptionnel de l'Histoire de notre pays. Aux pieds du Monument aux Morts, en ce 11 novembre 2018, les gerbes et fleurs ont commémoré les 119 noms inscrits dans le granit, pendant que la Sonnerie aux Morts et la Marseillaise ont éveillé dans nos esprits, leur souvenir... Nous les avons salués.

**Vie Communale****Goûter des Aînés**

Le mardi 9 octobre, le CCAS de Dinéault, sous l'égide d'Hélène POULIQUEN adjointe au Maire, invitait les Aînés à participer au goûter servi à la salle de La Tour d'Auvergne. Près de 70 participants ont répondu par l'affirmative à cette invitation et c'est dans une belle ambiance que s'est déroulée cette petite manifestation qui s'inscrivait dans le cadre de la «Semaine Bleue». C'est peut être aussi le moment d'en expliquer les tenants et aboutissants :

Marches, thés dansants, conférences, spectacles. La Semaine Bleue, manifestation annuelle consacrée aux retraités et aux personnes âgées, a eu lieu du 8 au 14 octobre dans toute la France et a mis à l'honneur le rôle des plus de 60 ans dans la société, quel que soit leur âge.

Organisée pour la 65e année consécutive, cet événement a pour ambition de *"faire changer les regards sur nos aînés et leur donner la place qu'ils méritent, et d'être reconnus dans la société"*, comme l'a présenté, lors d'une conférence de presse, la Secrétaire d'État chargée des personnes âgées et de l'autonomie, Pascale BOISTARD. C'est aussi *"l'occasion pour les acteurs de terrain d'organiser des animations pour sensibiliser à la contribution des retraités dans la vie de la cité mais aussi créer des liens entre les générations"*, a-t-elle ajouté. Ainsi, plus de 7.000 actions ont été déployées dans tout le territoire national et dans les DOM-TOM, a détaillé Alain VILLEZ, président de la Semaine bleue. Anciennement appelée "Journée des Vieillards", cette manifestation est née en 1951 d'une volonté d'aider ceux qui étaient *"isolés et privés de ressources et connaissaient la misère des années 1950"*, a rappelé M. VILLEZ.

Les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 20% de la population française. D'ici 2050, ils en représenteront près d'un tiers. Selon les derniers chiffres d'Eurostat, une personne sur 20 vivant dans l'UE était âgée de 80 ans ou plus en 2015 (5,3% de la population européenne), un chiffre en progression. Multiplier les rencontres, encourager les sorties, favoriser les échanges... Ce sont là les objectifs des goûters organisés périodiquement par le CCAS pour les personnes âgées de plus de 70 ans. Ainsi, pour marquer la Semaine Bleue, elles se sont retrouvées pour un après-midi festif. C'est dans une ambiance détendue et conviviale que les 65 convives ont dégusté un goûter préparé et servi par une équipe de bénévoles toujours volontaires pour faire plaisir aux Aînés. Nous avons pris date dès à présent pour un **déjeuner de Noël** qui sera offert le **jeudi 20 décembre**.

(Texte : Hélène POULIQUEN, Guy LE FLOC'H. Images : J.L. VERBRUGGE)

**Vie Associative****Théâtre**

Dans le cadre de l'association Dynamo qui a été créée en 2014 Sabine VOETGLIN anime, en tant que professeur de théâtre, des ateliers à Châteaulin et Dinéault. Sa passion n'est pas nouvelle puisque c'est après 20 ans comme comédienne, clown, professeur de Théâtre et Art-thérapeute à Paris, qu'elle met au service de ses élèves son art consommé du théâtre.

Pratiquer cette discipline comporte bien sûr des difficultés qu'il faut vaincre et met en jeu plusieurs techniques qui permettent à chaque acteur de donner vie au personnage dont il a ou aura la « responsabilité ».

À Dinéault, trois ateliers sont ouverts, aux enfants le mardi, aux adolescents le mercredi avec, cette année, depuis la rentrée de septembre 2018, un atelier pour adultes. Il a lieu le mardi de 20 h à 21 h 30. Pour tous ces actrices ou acteurs en herbe la première initiation consiste à donner confiance en soi à base d'improvisations sur des thèmes de départ bien précisés mais qui deviennent au fil du jeu un magnifique exercice d'imagination impromptue. C'est ce que nous avons découvert en assistant à l'une des premières séances que Sabine VOETGLIN dédiait à sa douzaine « d'élèves » adultes. Ici chacun a donné libre court à sa fantaisie ou à sa rêverie, à son inventivité ou à ses divagations sans se prendre au sérieux ! D'ailleurs, chacun s'accordait à dire que ce moment était une bouffée d'air dans sa vie de tous les jours. Il reste encore quelques places dans chaque atelier : Contact ; Sabine VOETGLIN au 06.60.53.14.00.



(Texte et. Images Guy LE FLOC'H)

**Divers****Accueil de jour Ty Deiz**

L'accueil de jour de Ty Deiz Châteaulin, s'intègre dans la démarche du Conseil Départemental et de l'ARS (Agence Régionale de Santé), en collaboration avec le CLIC. Il constitue un des services à disposition pour les personnes en perte d'autonomie, vivant à domicile ou dans leur famille. Sa spécificité consiste à accueillir à la journée, les personnes âgées, et à leur prodiguer un accompagnement et des soins adaptés, et ce en petit groupe (pas plus de 6 personnes par jour). L'accueil de jour reçoit dans la convivialité des personnes manifestant des troubles du vieillissement et facilite le maintien à domicile de la personne isolée, fragilisée ou en perte d'autonomie, tout en permettant de soulager les aidants. Six à neuf personnes par jour y sont accueillies, du lundi au vendredi, de 9h30 à 16h30, par deux aides-soignantes, (formées à la prise en charge de la maladie d'Alzheimer), encadrées par l'infirmière coordinatrice de l'EHPAD. L'accueil de jour est une étape proposée à mi-chemin entre le « chez soi » et la vie en institution. Permettant ainsi un temps d'adaptation à la vie en collectivité et la déculpabilisation progressive des familles. Renseignements : Accueil de jour : 02.98.81.92.99. Infirmière coordinatrice : 02.98.86.64.20. CLIC de Châteaulin Mme BENOIT: 02.98.16.14.25

(Texte : Accueil de Jour Ty Deiz)

**Divers****HLM Élections**

La CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) du Finistère rappelle que tous les locataires HLM, quel que soit le bailleur social dont ils relèvent (Brest Métropole Habitat, Finistère Habitat, Douarnenez Habitat, OPAC de Quimper Cornouaille, Armorique Habitat, Aiguillon Construction, Espacil), **seront appelés à voter entre le 15 novembre et le 15 décembre prochains** pour élire leurs représentants dans les conseils d'administration des organismes HLM. Cette élection citoyenne, qui porte sur 45 000 logements dans le Finistère, est très importante car les élus seront appelés à voter sur toutes les questions concernant les locataires : les loyers, les charges, l'entretien, les programmes de réhabilitation et de rénovation thermique, le cadre de vie, la mixité sociale notamment.

Pour toute précision : CLCV du Finistère -tél. 02 98 95 34 41 -finistere@clcv.org

(Texte : CLCV)

**EPAGA communique :**

A partir du 1er janvier 2019, les particuliers ne pourront plus utiliser ni détenir de pesticides. herbicides, fongicides et insecticides qui ne seront plus commercialisés. Les produits utilisables en agriculture biologique restent disponibles. Cette échéance est issue des lois Labbé et de Transitions énergétiques de 2014 afin de diminuer l'utilisation de ces substances pour préserver la santé et l'environnement. Ainsi, depuis 2017, les collectivités locales n'utilisent déjà plus de produits phytosanitaires sur la plupart des espaces publics. Les pesticides sont des produits chimiques destinés à éradiquer des organismes vivants considérés nuisibles. Insecticides, fongicides et herbicides en font partie. Ils nuisent à tous les êtres vivants, végétaux ou animaux, terrestres ou marins, en polluant l'air, le sol et l'eau et sont aujourd'hui présents dans tous les cours d'eau. Ne plus en utiliser, c'est agir pour la préservation de l'environnement et de la qualité de l'eau. Si vous détenez des flacons de pesticides (entamés ou vides), vous pouvez les déposer dans votre déchetterie. Ces produits sont dangereux et ne peuvent être recyclés par une filière classique.

(Texte : EPAGA)

**PEPS Eureka.**

"PEPS Eureka (Programme d'Education et de Promotion de la Santé) est proposé dans le cadre d'une recherche du "Mieux Vivre au Quotidien". Pour la somme de 20 euros au total, vous pourrez acquérir, au cours de 10 séances (une par semaine), différentes "astuces" qui amélioreront votre quotidien en remédiant aux petits "oublis" de chaque instant..Ce programme est animé par Tiffen MARTIN, professionnelle de l'ASEPT Bretagne (Association Santé Education et Prévention sur le Territoire de Bretagne) et s'adresse aux personnes de tous âges. Chaque séance sera agrémentée d'un goûter ! Le premier contact se fera le vendredi 18 janvier à 14 h 30 au Foyer des Jeunes à DINEAULT. Les séances hebdomadaires débuteront le vendredi 25 janvier 2019 à 14 h 30 au même endroit. Tél : 02 98 85 79 25. Pour Dinéault, le coût des séances est pris en charge par le CCAS.

(Texte : ASEPT Bretagne)

**REVEILLON solidaires.****Soutenez les Réveillons de la Solidarité de la Fondation de France**

Pour certaines personnes, souvent en situation précaire, la solitude des soirs de fête vient s'ajouter à leur isolement quotidien. C'est pour elles que la Fondation de France a créé les Réveillons de la Solidarité, des fêtes solidaires et participatives de fin d'année qui permettent de tisser des liens qui s'inscrivent dans la durée. Chaque année, les Réveillons de la Solidarité offrent un moment de partage chaleureux et festif à plus de 20 000 personnes fragilisées dans leur quotidien, partout en France. Que ce soit pour des raisons d'emploi, d'âge, de handicap, de situation familiale ou de maladie, leur situation d'isolement se révèle avec encore plus d'acuité en cette période de fin d'année. La Fondation de France lance un appel auprès du public pour soutenir près de 150 fêtes solidaires et participatives partout en France. Comment soutenir cette action ? En faisant un don* : soit en ligne : www.fondationdefrance.org, soit par chèque, libellé à l'ordre de : « Fondation de France - Réveillons de la Solidarité », adressé à : Fondation de France - 40 avenue Hoche - 75008 Paris.

*Les dons à la Fondation de France donnent droit à réduction d'impôt de 66% de leur montant. (Texte : Fondation de France)

**L'EPAL recrute...**

L'Association EPAL, (Evasion en Pays d'Accueil et de Loisirs), basée à Brest, recrute des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de séjours proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap. Vous êtes disponibles pour partir sur l'un de nos séjours entre le 22 décembre et le 3 janvier, rejoignez nos équipes d'animation ! 40 postes à pourvoir avec ou sans BAFA. Conditions :

- Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés.
- Obligation de suivre une formation gratuite.

Pour plus de renseignements et postuler : www.epal.asso.fr/recrutement-saisonnier ou adresser un courrier (+ CV) à : As-sociation EPAL, 10 rue Nicéphore Niepce BP40002, 29801 Brest Cedex. Tél : 09 09 98 41 84 09 (Texte : EPAL)

**Etat-Civil****Naissances :**

Arwenn VANDENBROUCKE née le 02/10/2018.
Emmy ANDRASIK née le 10/10/2018.

Agenda

Dimanche 2 décembre : CdF : Marché de Noël de 9 h à 17 h TA

Jeudi 6 décembre : Conseil Municipal.

Jeudi 20 décembre : Repas de Noël des Aînés. 12 h salle TA. Inscriptions : Mairie y compris pour transport si besoin.

Samedi 15 décembre : CdF Assemblée Générale 19 h Salle TA.

**Transfert de Compétence****LA QUESTION DU TRANSFERT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : QU'EN EST-IL ?****POURQUOI LE TRANSFERT DE L'EAU/ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE ?**

Cette décision relève de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Cette loi prévoit, entre autre, de transférer la gestion de l'eau et de l'assainissement, jusqu'alors compétence de la commune, à la communauté de communes. Cette disposition législative s'applique à chaque commune. Le transfert a donc un caractère obligatoire au 1er janvier 2020.

Ce transfert a pour objectif de mettre un terme à la dispersion, l'hétérogénéité et la complexité des services d'eau et d'assainissement. Ils sont 35000 en France dont la plus grande partie relève d'une commune rurale avec un faible nombre d'usagers. Il y aura à l'avenir moins de services d'eau et d'assainissement (entre 1500 et 3500) mais ils seront dotés de moyens humains, techniques et financiers plus importants, ce qui devrait les aider à relever les défis actuels et à venir de la gestion locale de l'eau.

QUELLES SONT LES MODALITES DU TRANSFERT ?

Les élus à la communauté de communes (CCPCP) devaient se prononcer entre trois modes de gestion: le premier est la **régie** système dans lequel la collectivité assure directement la gestion du service, la responsabilité complète des investissements et de l'exploitation des services eau et assainissement ainsi que les relations avec les usagers. C'est le mode de gestion actuel de la commune de Dinéault ainsi que de 8 autres communes de la communauté de communes. Le second est la **délégation de service public (DSP)**. La DSP consiste à confier la gestion de l'eau à un opérateur spécialisé. La délégation s'opère via un contrat pour une durée déterminée. La collectivité confie l'exploitation des installations à un opérateur qui se rémunère sur le prix de l'eau et de l'assainissement. C'est déjà le mode de gestion de 5 communes qui sont en DSP et qui sont liées par un contrat jusqu'en 2024. Une troisième solution consistait à opter pour un système mixte. **Les élus communautaires se sont prononcés très majoritairement pour la DSP.** A noter que seuls, les élus dinéaultais n'ont pas voté la DSP (deux abstentions et un vote contre). Cette décision majoritaire s'applique à la commune de Dinéault.

Une commune coordinatrice, Plomodiern, et un comité de pilotage doivent déterminer le cahier des charges et choisir l'entreprise qui sera chargée de la délégation de service public. Le comité de pilotage est composé de deux conseillers par commune, un titulaire et un suppléant. Pour Dinéault, il s'agit de Christian Horellou et de Jean Luc Verbrugge. Les modalités financières ne sont pas encore déterminées et feront l'objet de discussions et d'informations ultérieures par le biais du bulletin communal.

Y AURA-T-IL DU CHANGEMENT POUR LES DINEAULTAIS ?

L'eau consommée proviendra toujours à 90% des captages de Kergaoc et de Lézaif et les 10% restant du SMA, (Syndicat Mixte de l'Aulne). Les canalisations ne seront pas déplacées !!! Il n'y a pas de raisons objectives pour que l'excellente qualité de notre eau ne se maintienne pas.

Le personnel communal, en charge de l'eau et de l'assainissement, sera libéré pour d'autres travaux à effectuer sur la commune. Pascal Le Blayo assisté d'André Gurlan, consacrent, à eux deux, un trois quart temps à la gestion de l'eau et de l'assainissement. Le service administratif émet les factures. Le travail ne manque pas, et la commune est caractérisée par un coût du personnel inférieur à celui des communes comparables.

En ce qui concerne le coût de l'eau et de l'assainissement, rien n'est déterminé pour l'instant. La tendance générale est à la hausse surtout pour l'assainissement car même si l'eau est un bien commun, elle a pour autant un coût car il faut la protéger, la traiter, la stocker, la distribuer puis l'évacuer et l'assainir avant de la rejeter dans le milieu naturel. De plus, l'entretien et le renouvellement des réseaux exigent des investissements lourds. Enfin, le mode de gestion peut jouer : Actuellement, pour le Finistère, en moyenne, le prix de l'eau potable comme de l'assainissement est plus faible en régie qu'en DSP (eau: 1,99 € en régie contre 2,42 €/m3 en DSP. Assainissement : 2,10 € en régie contre 2,62 € en DSP). Néanmoins ces moyennes sont à prendre avec précaution car l'eau produite en régie est souvent issue des captages d'eau souterraine qui nécessitent des traitements moins onéreux (Source : Département).

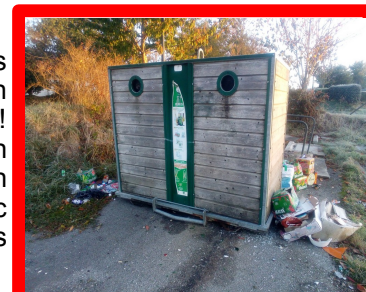
Les prix actuels à Dinéault comparés à la moyenne départementale. Les prix moyens sont élaborés pour une consommation de 120 m3 (données 2017 conseil départemental).

	Prix Dinéault	Prix moyen départemental
• Eau potable seule :	1,40 €/m3	2,24 €/m3
• Eau + assainissement :	3,93 €/m3	4,54 €/m3

(Texte : Christian HORELLOU)

Stop aux Incivilités**Incivilité**

Pourquoi faut-il une fois de plus rappeler dans ce bulletin les règles les plus élémentaires du savoir-vivre ? L'image de droite donne une vision criante et la raison de ce rappel. Un amas de bouteilles (en verre pour la plupart) jonche le sol près d'un container... VIDE !!! S'agit-il d'une provocation, d'un acte irresponsable, d'une envie de nuire ? L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie. L'incivilité peut donc se comprendre comme un ensemble de nuisances sociales variées qui ne blessent pas physiquement les personnes, mais bousculent les règles élémentaires de la vie sociale.

A relire si nécessaire !!!!

Conseil du **23/10/2018****Droits de vote : 17**Ordre du jour : **points**

- I. **Approbation du compte rendu** : Conseil Municipal du 21/08/2018. (3 contre)
- II. **Secrétariat du Conseil Municipal** : assuré par Hélène POULIQUEN Adjointe au maire. (Unanimité).
- III. **CCPCP : Modification des statuts liés aux Compétences facultatives : Accueil de loisir périscolaire la journée du mercredi** : le Conseil Communautaire, par délibération du 25 septembre 2018, propose de modifier les statuts de la C.C.P.C.P. en y insérant dans les compétences facultatives : « Accueil de loisirs périscolaire la journée du mercredi matin et/ou après-midi exclusivement ». Approbation : (Unanimité).
- IV. **CCPCP : Transfert de la compétence « Eau potable » - Convention de groupement pour la passation et l'exécution d'un contrat de délégation de service public**. Les articles 64 et suivants de la loi du 7 août 2015 attribuent à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020. Sont concernés les services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Suite à une étude de faisabilité du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » menée depuis 2016 par les cabinets « Merlin-Bourgeois » et « Gérer la cité », il existe un contexte spécifique des services d'eau potable et d'assainissement des 17 communes de la C.C.P.C.P. avec la coexistence de deux modes de gestion, en l'occurrence régie ou délégation de service public. D'un point de vue technique, la taille de la C.C.P.C.P. ne permet pas de faire cohabiter ces deux modes de gestion pour chaque service sans surcoût financier pour l'usager : l'optimisation financière sera obtenue par un mode de gestion unifié par service. Ainsi, le conseil communautaire du 25 septembre 2018 a voté le choix de la délégation de service public comme mode de gestion du service « Eau potable » pour la période transitoire courant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024 inclus, avant la mise en place d'un mode de gestion uniformisé à partir de 2025. Cette période transitoire 2020-2024 est à organiser d'ores et déjà pour 12 communes dont 9 en régie (DINEAULT, GOUZEC, LANNEDERN, LOTHEY, PLOEVEN, PLOMODIERN, TRÉGARVAN, CAST, SAINT-NIC) et 3 en DSP (PLONÉVEZ-PORZAY, SAINT-COULITZ, LE CLOÏTRE-PLEYBEN) pour lesquelles le contrat s'achève le 31 décembre 2019. Pour les 5 communes de CHÂTEAULIN, SAINT-SÉGAL, LENNON, PLEYBEN et PORT-LAUNAY, il y aura poursuite de leurs contrats de DSP jusqu'à leurs termes respectifs avec un avenant de transfert de la maîtrise d'ouvrage vers la C.C.P.-C.P. à partir du 1^{er} janvier 2020. Afin de mener la procédure de passation et d'exécution du contrat de délégation de service public jusqu'à la prise de compétence communautaire le 1^{er} janvier 2020, il convient de constituer un groupement de commande entre les 12 communes concernées. Dans ce cadre, la Commune de PLOMODIERN concernée par cette procédure a délibéré le 18 octobre 2018 pour être désignée comme commune coordonnatrice du groupement de commande. L'estimation annuelle d'un service public d'eau potable délégué à l'échelle des 12 communes concernées s'établit à 843 060 € pour un volume d'eau distribué de 1 021 773 m³, par référence à différents ratios issus des comptes d'exploitation récents de services publics d'eau potable de taille et de contexte similaire, sachant que cette estimation ne comprend pas les charges d'investissements relatifs aux ouvrages du service. Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à saisir le comité technique du Centre de Gestion du Finistère, s'agissant d'une délégation de service public ; - autorise à signer la convention de groupement de commande pour la passation et l'exécution du contrat de délégation de service public d'eau potable pour la période 2020-2024 ; - désigne Monsieur Christian HORELLOU en qualité de membre titulaire et Monsieur Jean-Luc VERBRUGGE en qualité de membre suppléant pour siéger au comité de pilotage, conformément à l'article 4 de la convention de groupement. (4 contre)
- V. **CCPCP : Transfert de la compétence « Assainissement » - Convention de groupement pour la passation et l'exécution d'un contrat de délégation de service public**. L'ensemble est identique à la convention précédente mis à part le nombre de contrats de DSP qui ne concernent que 2 communes : Châteaulin et St Ségall ainsi que l'estimation annuelle d'un service public d'assainissement délégué à l'échelle des 12 communes concernées. Celle-ci s'établit à 820 474 € pour un volume d'eaux usées traité de 357 955 m³, par référence à différents ratios issus des comptes d'exploitation récents de services publics d'assainissement de taille et de contexte similaire, sachant que cette estimation ne comprend pas les charges d'investissements relatifs aux ouvrages du service. Mêmes décision du Conseil Municipal. (4 contre).
- VI. **Validation du plan de formation 2018 et mise à jour de la charte et du règlement de formation** : La loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale érige en principe le droit à la formation des agents de la fonction publique territoriale et prévoit que « les régions, départements, communes et établissements publics établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formation ». Le plan de formation comprend les formations d'intégration et de professionnalisation définies par les statuts particuliers, les formations de perfectionnement dispensées en cours de carrière à la demande de l'employeur ou de l'agent, la formation de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique. En outre, l'ordonnance du 19 janvier 2017 met à disposition des agents publics le Compte Personnel de Formation (CPF). Volet du Compte Personnel d'Activité (CPA) instauré par la loi « Travail » du 8 août 2016, ce compte se substitue au Droit Individuel à la Formation (D.I.F.). Le Conseil Municipal valide la nouvelle version de la charte, approuve le plan de formation du personnel communal pour l'année 2018, précise que les coûts de formation seront pris en charge par la Commune lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un financement du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, dans la limite des dispositions prévues à l'article 9.2 du règlement de formation. (Unanimité).
- VII. **Lotissement Communal « Résidence M.CHARLES » - Implantation d'une structure pour personnes âgées – Validation du projet et détermination du prix de vente** : la Commune de DINEAULT présente des conditions favorables à la mise en place de ce type d'établissement en raison de la présence sur son territoire d'un médecin généraliste, d'une pharmacie et de commerces de proximité. Le projet consiste à proposer une alternative à l'Établissement



DINÉAULT

Conseil du (suite et fin)

N° 47

Novembre

Édition du 17 novembre
2018

d'Hébergement pour Personnes Agées dépendantes (E.H.P.A.D.) et permet aux résidents de bénéficier de la présence d'auxiliaires de vie 24h/24h tout en continuant à vivre dans leur commune. Créée en 2006, AGES & VIE de BESANCON assure le rôle de promoteur (construction et financement du projet), d'aménageur (création de logements partagés pour les personnes âgées et de logements pour les salariés), de gestionnaire immobilier (entretien des bâtiments) et de prestataire de services à la personne (6 emplois au minimum créés sur la Commune). Une partie du personnel chargé d'assister les futurs résidents vit avec sa famille au sein même de la structure senior, à l'étage, dans des logements de fonction. Le coût prévisionnel de cet hébergement pour la personne âgée est estimé à 1 550 € par mois tout compris (loyer, charges locatives, frais d'achats alimentaires et prestations d'aide à la personne), aides déduites (Aide Personnalisée d'Autonomie, crédits d'impôts, Aide Personnalisée au Logement). La société AGES & VIE recherche un terrain d'une superficie d'environ 3 000 m². Il est proposé au Conseil Municipal de vendre à la société AGES & VIE trois parcelles issues du lotissement communal dénommé «Résidence Marcel CHARLES», cadastrées section YB n° 355, 356 et 357 (lots n° 4, 5 et 6). Considérant le caractère social du projet proposé par la société AGES ET VIE de BESANCON et sa contribution à l'intérêt général de la Commune de DINÉAULT, le Conseil Municipal : - approuve l'implantation de cette structure, - valide la session des lots n°4,5 et 6, sous réserve que la Commune dispose d'un droit de regard sur le fonctionnement d'AGES & VIE et qu'une priorité soit accordée aux personnes âgées déjà résidentes sur le territoire communal ainsi qu'aux ascendants des habitants dinéaultais, - décide de réviser le prix de vente au m² de ces trois lots et de fixer à 25,00 € T.T.C. le tarif du mètre carré de terrain. (4 abstentions).

VIII. Transformation de la salle polyvalente en Maison Médicale – Validation du projet et demande de subventions :

Le médecin actuellement en fonction sur la Commune partira en retraite dans un proche avenir, posant ainsi la question de son remplacement. Offrir des locaux attractifs et adaptés aux normes d'accessibilité constitue un facteur important dans l'accueil de nouveaux professionnels de la santé. Finistère Ingénierie Assistance (F.I.A.) afin de réaliser une étude de faisabilité sur la création susceptible d'accueillir un médecin généraliste, un regroupement d'infirmiers ainsi qu'un kinésithérapeute. Pour mener à bien cette étude, l'agence F.I.A. a sollicité la Société d'Aménagement du Finistère (SAFI) qui a rendu son rapport en septembre 2018. Un premier diagnostic immobilier sur la présence d'amiante et de plomb a été établi cet été. Le Conseil Municipal, invité à s'exprimer sur ce dossier - valide le projet de transformation de la salle polyvalente en maison médicale - approuve le lancement d'une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre, avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ; - ainsi qu'à solliciter les financements nécessaires à la réalisation de cette opération, y compris en déposant des dossiers de demandes de subventions. (4 abstentions)

IX. Extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées - Attribution du Marché des Travaux :

par délibération en date du 27 septembre 2017, l'assemblée délibérante a approuvé le plan de zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la Commune de DINÉAULT suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 24 juillet au 11 août 2017. La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au bureau d'études ROUX & JANKOWSKI par délibération n° du 7 décembre 2017. Le Conseil Municipal décide d'attribuer, le marché de travaux (extensions secteurs Parc ar Garrec, Déesse Brigitte, Rue du Yed, Ty Huré et Ménez-Bihan) à la société SPEC SAS 29150 Châteaulin pour un montant HT de 306 577,50 € soit 366 789,00 € TTC. (Unanimité).

X. Extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées – Réalisation d'un emprunt :

Le crédit total de ce projet est estimé à 370 000 € H.T. Pour le moment, aucune subvention n'a été accordée. L'État, au titre de la D.E.T.R., et le Conseil Départemental du Finistère ont rejeté les demandes de subvention de la Commune. Les réponses de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Bretagne sont encore attendues. À ce jour, sans aucune certitude de subvention, la part de l'autofinancement s'élèverait donc à 370 000 € HT. Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser un prêt d'un montant de 150 000,00 € pour permettre le financement de l'opération d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées de DINÉAULT. Quatre établissements bancaires ont été consultés : après échange de vues le Conseil Municipal accepte la proposition du CRÉDIT AGRICOLE, Agence CTA de QUIMPER, pour un prêt de 150 000 € pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,53 % ; (4 abstentions).

XI. Renouvellement, renforcement et extension du réseau d'adduction d'eau potable 2018 – Modifications en cours d'exécution du marché des travaux :

(secteurs de Rosquinquis/Ty Bianet, Trevoazec et Rosconnec) passé avec la société SPAC de CHÂTEAULIN. Ces modifications relèvent de compléments techniques indispensables à la qualité d'exécution et de demandes nouvelles de la Maîtrise d'ouvrage et représentent +13 941,60 € HT au marché initial portant le nouveau coût du marché à 112 500,00 € HT. (Unanimité).

XII. Construction d'une Halle couverte – Attribution des marchés de travaux :

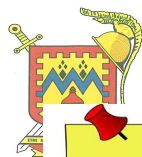
Par délibération du 7 décembre 2017, le Conseil Municipal a validé le projet de construction d'une halle couverte avec aménagement de ses abords. Lors de cette même séance, l'assemblée délibérante a confié la maîtrise d'œuvre de cette opération au cabinet d'études ROUX & JANKOWSKI de CHÂTEAULIN (29150). Le Conseil Municipal, décide d'attribuer, le lot n°1 : terrassement VRD à EUROVIA BRETAGNE pour 13 970,00 € HT, le lot n° 2 : Charpente, maçonnerie, menuiseries à SAS LE STUM pour 63 444,79 € HT et le lot N° 3 : Couverture à l'EURL MOAL COUVERTURE pour 22 500,14 € HT soit un total de 99 914,93 € HT. (4 abstentions).

XIII. Mairie et Écoles- Acquisition de photocopieurs :

Le Conseil Municipal, considérant le caractère indispensable de ces équipements - décide d'acquérir auprès de la société RICOH, Agence de BREST (29200), un photocopieur MPC 5504EXASP pour la Mairie et deux photocopieurs MP 3055SP pour l'école publique Pierre DOUGUET et l'école privée Sainte-Anne pour un montant de 5 992,57 € HT. (Unanimité)

XIV. Acquisition de matériel informatique :

Le Conseil Municipal - se prononce pour l'achat auprès de la société ATELIER ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE de CHÂTEAULIN (29150) de 12 ordinateurs portables qui serviront à l'animation des ateliers informatiques destinés aux élèves des deux écoles et à la population pour un coût maximal de 2 781,00 € H.T., soit 3 337,20 € T.T.C. - accepte l'offre de la société SAS Génération Robots de MERIGNAC (33700) pour la fourniture de deux ensembles de six robots pédagogiques dont le coût total s'élève à 1 290,43 € H.T., soit 1 548,52 € T.T.C. (4 contre);



A noter....

A noter....

L'épicerie **DIN HEOL** propose à ses clients la vente de **poisson frais tous les vendredis**. Vous pouvez commander au 02.98.26.00.61.

Le **Bar des Sports** vient d'être équipé d'une **cabine photos en libre-service avec la fonction ANTS** (photo pour les permis de conduire. Cette cabine délivre toutes les photos d'identité conformes pour tout type de document officiel (passeports, cartes d'identités, cartes vitales etc...) Elle permet également de développer des photos à partir de smartphones, de clés USB et cartes SD.

Le **Comité de Rédaction de la Mairie** recherche des **anciennes photos** qui vous seront naturellement restituées. Ces photos pour les plus vieilles d'entre elles font partie de l'**Histoire de la commune**. Notre souhait est d'ajouter une rubrique supplémentaire au Bulletin Municipal qui pourrait s'intituler « **RETROSPECTIVE** » Renseignements auprès de Jean Luc VERBRUGGE au 06 12 81 03 08.

L'école **Pierre DOUGUET** prépare activement la fin de l'année. Après les sapins de Noël, l'APEA vous propose ses **samoussas de Noël** qui seront disponibles en « **végétarien** », « **boeuf** » et « **chocolat/banane** » au prix de **5 €** le lot de 5. Les **bons de commande** sont présents chez les commerçants de la commune et doivent être déposés, accompagnés du règlement, soit dans la boîte à lettre de l'APEA à l'école ou à l'enseignante de l'enfant, et ce **pour le 25 novembre 2018**. Les bénéfices de ces ventes permettront de **financer** partiellement les **séances de kayak** et le **voyage scolaire**. L'APEA sera également présente au Marché de Noël du 2 décembre prochain. Comme chaque année, les crêpes seront à disposition du public.

B aromètre de l'accidentalité du Finistère

Septembre 2018

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLESObservatoire départemental
de Sécurité routière

I - Accidentalité locale

[données non consolidées]

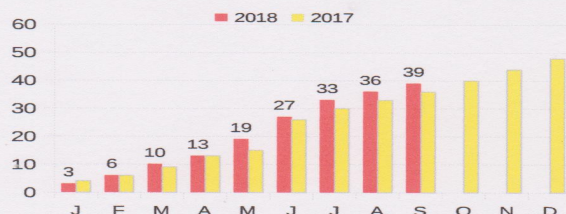
◆ Les chiffres

	Septembre		
	2018	2017	Écart
Accidents corporels	63	67	-4
Tués	3	3	0
Blessés	65	86	-21
Blessés hospitalisés	26	31	-5

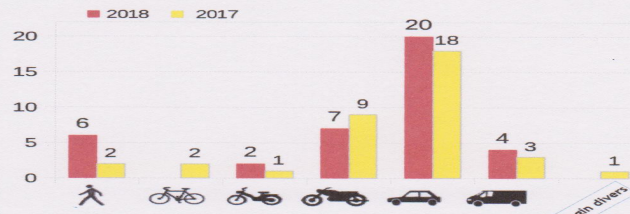
Cumul au 30 septembre

	2018	2017	Écart
Accidents corporels	557	578	-21
Tués	39	36	+3
Blessés	691	755	-64
Blessés hospitalisés	239	283	-44

◆ Le cumul mensuel des tués au 30 septembre



► Le nombre de tués selon le mode de déplacement



II - Accidentalité régionale-nationale

	Accidents			Tués			Blessés		
	2018	2017	Ecart	2018	2017	Ecart	2018	2017	Ecart
Bretagne*	1856	1909	-53	141	128	13	2286	2447	-161
Côtes d'Armor	333	289	44	33	25	8	414	392	22
Finistère	557	578	-21	39	36	3	691	755	-64
Ille-et-Vilaine	543	598	-55	32	35	-3	665	739	-74
Morbihan	423	444	-21	37	32	+5	516	561	-45
France**	41291	43576	-2285	2 426	2565	-139	51 752	54 934	-3016

*Données ODSR
** Données ONISR

III - Actualités

C'est l'automne : moins de visibilité, plus de prudence

En période automnale, les usagers de la route se trouvent souvent confrontés à de mauvaises conditions météorologiques, peu propices à une conduite sécurisée. La **luminosité** est globalement plus faible, quelle que soit l'heure de la journée.

La **mauvaise visibilité** due aux conditions atmosphériques (pluie, brouillard...) diminue la vigilance, accentue la fatigue et affecte sérieusement la capacité de réaction du conducteur.